



## Vandalisme véhicule dans garage souterrain

-----  
Par Nicopollux

Bonjour,

Je suis locataire d'un appartement dans une résidence avec parking souterrain fermé et j'ai subi un acte de vandalisme il y a 3 semaines.

Je suis assuré tout risque pour ma voiture mais malheureusement j'ai une franchise à régler au garage..

Je voulais savoir si la franchise est à ma charge ou si le syndic pouvait la prendre en charge ou au moins une partie vu que je paye tous les mois pour une place dans ce parking souterrain (sécurisé).

Merci pour votre retour !

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Vous n'avez de relation contractuelle qu'avec le bailleur et c'est seulement celui-ci qui serait susceptible de vous devoir une indemnité.

A moins d'une clause du bail qui serait très inhabituelle, il ne garantit pas plus contre les dégradations commises dans le garage qu'il ne garantit contre les cambriolages dans l'appartement.

-----  
Par Nicopollux

D'accord merci beaucoup